

102.10

Assemblée générale de l'ARBV
Association Région Broye-Vully par voie de
circulation écrite du 3 décembre 2020

Procès-verbal

Lieu	Par voie de circulation écrite
Présidence	Mme Mireille Schaer
Excusés	-
Communes n'ayant pas fait valoir leur voix :	13 (sur les 31 communes ARBV) – Correspond à 13 voix
Scrutateur(s)	Staff COREB

Compte tenu de la situation sanitaire, l'Assemblée générale de l'ARBV n'a pas eu lieu en présentiel, mais par voie de circulation électronique et écrite. Un dossier complet a été transmis aux délégués par courriel le 13 novembre 2020 afin de se positionner. Le document comprenait un contenu informatif pour chaque point de l'ordre du jour, ainsi qu'un bulletin de vote.

Le vote par correspondance :

Les délégués ont été invité à communiquer leur vote par correspondance ou par courriel jusqu'au 3 décembre 2020, le cachet postal faisant foi.

Nombre de voix – dépouillement :

Rappel : chaque commune dispose d'une voix par tranche de 1'000 habitants, la dernière fraction supérieure à 500 donnant également une voix. Il y a donc 58 voix au total pour les 31 Communes de l'ARBV. Les membres privés bénéficient d'une voix chacun, 26 ont fait valoir leur voix.

Les membres du comité Directeur ont voix consultatives, tout comme les députés et les invités. L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité.

**1. Introduction par la Présidente de l'Assemblée,
Mme Mireille Schaer**

Mme M. Schaer a remercié les délégués pour leur compréhension et les a encouragé à bien vouloir transmettre le document rempli par leurs soins afin de tenir compte de leurs avis. Elle espère que la situation s'arrangera et que nous pourrons nous réunir au printemps prochain pour l'Assemblée générale.

2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 juin 2020

Le procès-verbal transmis n'est sujet à aucun commentaire. Il est approuvé par :

Nombre de voix exprimées : 71 voix

Approbations : 71 voix
Avis contraires : 0 voix
Abstentions : 0 voix

18 communes ont participé au vote.

3. Résumé des activités de l'ARBV

Un rapport circonstancié sera présenté lors de la prochaine Assemblée générale.

4. Budget 2021, présentation et approbation

Le budget a été transmis dans l'annexe 2. Le budget global de l'ARBV s'élève à un montant total de Fr. 501'499.- pour un solde négatif de Fr. 11'866.20. La perte budgétée peut être absorbée par le capital qui s'élève, à l'heure actuelle, à Fr. 63'450.55. Il est approuvé à l'unanimité comme suit :

Nombre de voix exprimées : 71 voix
Approbations : 70 voix
Avis contraires : 0 voix
Abstentions : 1 voix

18 communes ont participé au vote.

5. Présentation de la Présidence du Comité Directeur

Comme annoncé dans la convocation, le Comité Directeur de l'ARBV s'est reconstitué et a nommé M. E. Küng en qualité de Président du CDir ARBV.

6. Membres privés, adhésions, mutations, démissions

Les nouvelles demandes d'adhésion, de mutations et de démissions ne sont sujettes à aucun commentaire, et elles sont approuvées par :

Nombre de voix exprimées : 71 voix
Approbations : 71 voix.
Avis contraires : 0 voix
Abstentions : 0 voix

18 communes ont participé au vote.

7. Propositions individuelles et divers

Aucune proposition individuelle n'a été transmise jusqu'à l'échéance du délai, à savoir la clôture de l'assemblée générale par correspondance. Si d'aventure, il devait en avoir quelqu'une qui venait à nous être communiquée, nous la conserverons en prévision de la prochaine assemblée générale.

Pour l'Assemblée générale de l'ARBV : Fanny Broye